

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 770

présenté par

M. Azerot, M. Nilor et M. Chassaigne

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« nationale, »,

insérer les mots :

« comme dans sa dimension mondiale que lui apportent les outre-mer tropicaux, équatoriaux et des territoires arctiques ou antarctiques, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement sur un projet de loi qui englobe dans son champ toute l'agriculture française de ne pas oublier que celle-ci a aussi, de part la dimension que lui apportent les Outre-mer, une dimension mondiale très spécifique avec des cultures qui sont certes « européennes » mais aussi tropicales et équatoriales. La France est ainsi l'un des premiers producteurs de bananes et de cannes à sucre au monde.